









Colloque international à l'occasion du XXème Anniversaire commémoratif du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994

Thème:

« RWANDA, 20 ANS APRES : Le génocide des Tutsi et la situation des survivants »

> Lyon, 10 décembre 2014 Université catholique de Lyon (UCLY) Amphithéâtre D201 - Site de Carnot

ARGUMENT GENERAL

Il y a exactement 20 ans, le Rwanda était le théâtre du dernier génocide du XXème siècle finissant, où entre 800 000 et un million d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards sans défense ont été purement et simplement assassinés, du seul fait qu'ils étaient différents.

Le génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, comme les autres génocides qui l'ont précédé, continue à interpeller et l'on est toujours tenté de poser la sempiternelle question de savoir : comment en est-on arrivé là ?

Comment cela a-t-il pu être possible quand on sait que 50 ans plutôt, les peuples des Nations Unies ont proclamé, haut et fort, leur foi dans la dignité et la valeur de la personne humaine, partout dans le monde, faisant ainsi le serment du fameux « *Plus jamais ça* ? » après le génocide des Juifs en Europe ? Comment cela a-t-il pu être possible au moment même où, sur le même continent africain, l'une des pires formes de l'intolérance, à savoir l'Apartheid en Afrique du Sud, était justement en train d'être définitivement vaincue ? Comment donc en est-on arrivé là, au Rwanda, entre avril et juillet 1994 ?

Ce qui interpelle aussi à l'occasion de ce XXème anniversaire commémoratif du génocide des Tutsi du Rwanda (et qui va indéniablement continuer à interpeller), c'est inévitablement le sort des survivants de ce génocide. Si le Rwanda, en tant qu'Etat, s'est relevé avec une rare performance et force parfois l'admiration des experts les plus avertis, qu'en est-il des survivants du génocide de 1994 ? Des conditions sont-elles suffisamment réunies pour leur permettre de se relever, eux aussi, comme le pays auquel ils appartiennent ? Les engagements pris aussitôt après le génocide de 1994, notamment par l'ensemble de la communauté internationale par le biais des Nations Unies, sont-ils correctement tenus afin que justice soit rendue, aux morts et aux survivants ?

Ces questions méritent d'être posées car elles font partie des moyens devant permettre aux sociétés d'aujourd'hui de se prémunir contre les génocides de demain, car le génocide reste malheureusement toujours possible (cf. les récentes études de *Atrocity Forecasting Project* - Projet de prévision des atrocités - de l'Université de Sydney en Australie).

AXES DU COLLOQUE

CONFERENCE INAUGURALE:

Thème : « Le concept de génocide à la lumière du droit international : Approche méthodologique »

PREMIER PANEL

RETOUR AUX FAITS: COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA?

Question de base :

Quels sont les principaux facteurs explicatifs de ce crime?

Les travaux de ce panel permettront de revenir sur les faits, les différents facteurs historiques et explicatifs de ce génocide. Il s'agira aussi de mettre l'accent sur les responsabilités (juridiques certes, mais aussi politiques et morales) ainsi que les degrés d'implication des différents acteurs. L'une des questions de fond est aussi de savoir pourquoi n'a-t-on pas éviter ce génocide alors que tous les signes précurseurs convergeaient invariablement à sa réalisation ?

DEUXIEME PANEL

LES SOLUTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET DE L'ETAT RWANDAIS

Questions de base:

- Quelles sont les différentes solutions de la communauté internationale et de l'Etat rwandais en réaction à ce crime ?
- Quelle est la pertinence même et l'efficacité de ces solutions ?
- Quel bilan de ces différentes solutions aujourd'hui et quelles en sont les perspectives?
- Quels sont les enseignements que l'on a pu tirer (ou que l'on doit tirer) de « ce qui s'est passé »?

Ce panel permettra d'évaluer les stratégies de sanctions pénales mises mise en place à la suite de ce crime ainsi que les solutions alternatives, notamment les *gacaca*. L'enjeu de ce panel porte inévitablement sur la problématique de la reconstitution (ou la refondation?) du pacte social rwandais. En effet, comment vivre ensemble après le génocide?

TROISIEME PANEL

LA SITUATION DES VICTIMES ET LEUR « REHABILITATION »

Question de base :

- Qu'en est-il de la situation des victimes aujourd'hui?
- Qu'en est-il de la réhabilitation des victimes aujourd'hui?
- Quels enseignements peut-on tirer aujourd'hui des politiques de prises en charge des victimes ?

La vocation de ce panel est de réfléchir sur la situation des victimes du génocide de 1994 et la problématique de leur réhabilitation. Il s'agira *in fine* d'évaluer également les politiques de prise en charge des victimes et les enseignements possibles à en tirer.

QUATRIEME PANEL LES STRATEGIES DE PREVENTION DU GENOCIDE

Questions de base :

- Quelles sont les stratégies de prévention de ce crime, tant sur le plan national que sur le plan international?
- Quelles sont les garanties de non répétition du crime de génocide, au Rwanda mais aussi ailleurs ?

Les travaux de ce panel permettront d'étudier les différentes stratégies de prévention du génocide, tant sur le plan national qu'international. Il s'agira aussi d'évaluer la pertinence même et l'efficacité de ces stratégies de prévention, en particulier au Rwanda, dans le cadre de l'Union africaine et des Nations Unies.

CONFERENCE FINALE:

« Le partage des mémoires des génocides »

OBJECTIFS DU COLLOQUE

Ce colloque international, qui réunira des chercheurs et des acteurs de terrain, de France et de l'étranger, a pour objectifs d'engager la réflexion et l'analyse sur :

- Les mécanismes ayant abouti au génocide de 1994;
- La pertinence et la réalité des politiques mises en œuvre pour faire face aux conséquences dudit génocide ;
- La prise en charge des victimes ou de leurs ayants droits, etc.;
- Tirer les enseignements de la spécificité du génocide des Tutsi en 1994 ainsi que de sa gestion ultérieure par le Rwanda et la communauté internationale, etc.

Cependant, au-delà du cas spécifique du Rwanda, il s'agit aussi pour les institutions parties à l'organisation de ce colloque international de contribuer aux efforts de sensibilisation aux fins d'une prise de conscience encore plus grande face aux risques toujours possibles de génocide dans le monde.

RESUMES DES COMMUNICATIONS

જાજાજા

LE CONCEPT DE GENOCIDE A LA LUMIERE DU DROIT INTERNATIONAL : APPROCHE METHODOLOGIQUE

Joseph YACOUB, Professeur honoraire
Premier Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »
Université catholique de Lyon (UCLY)
Lyon - France

Pour commencer, voici quatre observations :

Ce Colloque international sur le génocide des Tutsis du Rwanda précède de 20 jours l'année 2015, qui sera celle de la commémoration du génocide arménien et assyro-chaldéen, année durant laquelle il sera beaucoup question de génocide, que ce colloque préfigure.

Ce Colloque international a lieu en cette journée symbolique du 10 décembre que l'humanité entière célèbre en rendant hommage à la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), adoptée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 1948.

Mais une troisième date mérite d'être mentionnée, qui, paradoxalement est moins citée, pourtant très importante : c'est le 9 décembre 1948 qui a vu, juste un jour avant la DUDH, l'adoption à l'unanimité des Etats (au nombre de 58), de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, par la même Assemblée générale des Nations Unies, au Palais Chaillot à Paris.

La quatrième observation concerne une actualité plus immédiate, celle notamment des Chrétiens et des Yézidis du nord de l'Irak qui, depuis le 10 juin dernier, vivent une situation dramatique à caractère génocidaire.

C'est dire que, malheureusement, le génocide reste une question centrale et d'actualité.

Au cours de l'exposé, nous verrons d'abord l'étymologie et la filiation du vocable génocide et son utilisation pour la première fois dans le champ du droit international. Nous dresserons également un bref historique des génocides dans l'histoire.

Nous aborderons ensuite la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (19 articles), sa genèse et ses travaux préparatoires, en fournissant une chronologie et le processus de son élaboration depuis 1946, avant de procéder à l'analyse de son contenu et des normes prescrites ainsi que ses spécificités (préambule, la condamnation du génocide comme « *crime du droit des gens* », sa définition, les actes constitutifs de génocide, l'intention de détruire un groupe, les actes punissables, la responsabilité pénale, etc.) en mettant en exergue le rôle du juriste Raphaël Lemkin (1900-1959), qui fut l'inventeur du terme « génocide » et l'infatigable défenseur de la Convention.

DU DEVELOPPEMENT DU RACISME POPULAIRE AU GENOCIDE DE 1994

Marcel KABANDA, Historien Président de l'Association IBUKA (France) Paris - France

D'avril à juillet 1994, l'Etat rwandais a mis l'essentiel de ses ressources et de ses moyens dans une entreprise d'extermination d'une partie de son peuple. En trois mois, au rythme de 10 000 meurtres par jour en moyenne, plus d'un million d'enfants, de femmes et d'hommes de toutes conditions ont été tués, tout simplement parce qu'ils étaient nés Tutsi. L'idéologie véhiculée par la propagande qui a précédé et accompagné cet événement ne laisse aucun doute sur la nature de cette campagne de mort. Loin d'un antagonisme ethnique atavique, d'une confusion mêlée de sauvages ou d'une option militaire radicale mais rationnelle après l'attentat du 6 avril, le ressort du conflit rwandais est un racisme qui, depuis des années, discriminait sous les étiquettes « hutu » et « tutsi » des autochtones et des envahisseurs, une majorité naturelle et une minorité perverse, le « vrai » peuple rwandais et une « race de féodaux » venue d'ailleurs, etc.

UNE APPROCHE MICRO-HISTORIQUE DU GENOCIDE DES TUTSI A LA CROISEE DES DYNAMIQUES LOCALES, NATIONALES ET INTERNATIONALES

Ornella ROVETTA

Université Libre de Bruxelles Bruxelles - Belgique

Les procès d'Arusha ont produit un vaste corpus d'archives et de documents, constitué au cours de vingt années de procès et d'enquêtes. La responsabilité juridique d'une série d'acteurs politiques, militaires ou civils dans le génocide des Tutsi a ainsi été mise en lumière et jugée par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR).

Cette communication propose un essai d'histoire prenant pour point de départ les sources d'un procès, celui d'un ancien bourgmestre. À partir de ce corpus spécifique, la présentation cherche à mettre en œuvre une approche élargie aux dynamiques régionales et nationales. La singularité et la richesse des dépositions au procès peuvent ainsi être mises en perspective avec l'histoire locale et nationale, par le recours à d'autres sources judiciaires et à des travaux historiques. En ce sens, le travail d'interprétation historique de ces archives judiciaires permet une appréhension plus large des réseaux verticaux de pouvoir (entre divers échelons étatiques) et horizontaux (c'est-à-dire au sein de l'espace communal) de la violence (Isabelle Delpla, 2010).

La présentation s'attachera à proposer des pistes d'analyse de l'articulation et de la temporalité particulière de la perpétration du génocide. Le volet international y sera intégré par le biais d'une chronologie comparée mais aussi par une attention accordée à l'impact des choix effectués par des acteurs internationaux. En interrogeant les « processus de bascule » (Jacques Sémelin, 2002) dans une commune à partir de témoignages et de documents d'archives, l'objectif est d'éclairer les faits par des approches croisées au niveau local, national et international et d'appréhender le rôle des autorités locales dans l'activation, l'encouragement et la perpétration du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994.

L'ŒUVRE DU TRIBUNAL PENAL INTERNATIONAL POUR LE RWANDA (TPIR)

Rafaëlle MAISON, Agrégée des facultés de Droit Professeur à l'Université Paris Sud Paris - France

Le Conseil de sécurité des Nations Unies mettra bientôt un terme aux travaux du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR). Quels enseignements peut-on tirer de son activité ?

Il y a lieu, tout d'abord, d'interroger le sens de la sanction individuelle face à l'ampleur du génocide des Tutsi du Rwanda. Mais, par delà, on peut se demander en quoi l'œuvre du Tribunal a permis de comprendre ce que fut ce génocide. A cet égard, il est nécessaire d'observer l'ensemble des jugements rendus, qu'ils condamnent ou acquittent, mais aussi la politique de poursuites adoptée par les procureurs successifs dans le cadre d'une définition politique de la compétence temporelle de la juridiction (année 1994).

Se posent alors les questions de la préparation du génocide, de l'attentat du 7 avril 1994 et du coup d'Etat, de l'influence française ainsi que, plus généralement, de l'identification du pouvoir génocidaire.

LA PRISE EN CHARGE DES VICTIMES : QUELS ENSEIGNEMENTS ?

Marie-Odile GODARD, Psychologue, Psychanalyste Maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne Amiens - France

Je propose de discuter des mouvements psychiques de thérapeutes, psychologues et conseillers en traumatisme d'IBUKA (« *Souviens-toi* » en Kinyarwanda), l'association des rescapés du génocide des Tutsi qui, durant 9 années, ont accompagné des groupes thérapeutiques post-*gacaca* pour recevoir les contrecoups de la violence de la parole libérée dans les assemblées *gacaca*. IBUKA-France, IBUKA-Rwanda et Médecins du Monde se sont engagés ensemble dans ce programme. S'il apparaissait à tous que la forme de la justice était effectivement la seule qui pouvait répondre à l'ampleur des suites du génocide, les *gacaca* exigeaient beaucoup trop des rescapés. Il s'agissait alors d'approcher et de soutenir ces rescapés, isolés sur leur colline, loin des agglomérations, des dispensaires et des routes asphaltées

A cette époque, nous nous imprégnons du discours d'une femme de Zaza : « Nous n'avons plus personne à qui dire, plus personne pour nous visiter » (ugusura). Quand nous marchons et travaillons la journée, on peut croire que nous allons bien, mais la nuit venue, c'est autre chose... » Cette autre veuve de Rango nous dit : « La journée, je fais ce que je peux, la nuit je la passe là-bas avec les tueurs. Je suis seule dans ma petite maison, j'ai personne à qui parler alors que j'avais des enfants comme tout le monde ».

Nous commençons à poser la question à tous ceux que nous rencontrons : « Dans l'idéal, que faudrait-il pour améliorer le soutien aux rescapés durant les gacaca ? »

Le dispositif mis en place avait pour objectif de bannir la solitude du thérapeute pour bannir la solitude du rescapé. Un dispositif fut développé progressivement : formations, supervisions régulières, co-animation des groupes, pour aboutir en fin de programme à la création d'une Association de psychothérapeute (Psychologic Rwanda Organisation - PRO).

La vie des veufs et veufs ages rescapes du genocide des Tutsi du Rwanda : 20 apres

Eugène RUTEMBESA, Psycholoque clinicien
Professeur associé de Psychologie clinique et Psychothérapie
Département de Psychologie clinique de la Faculté de Médecine de l'Université du Rwanda
Butare - Rwanda

Devenir une personne âgée n'est pas une mauvaise chose en soi, mais l'on sait que la vieillesse est toujours accompagnée de problèmes multiples et variés. Bien que des personnes plus âgées puissent rester en bonne santé et actives, les veuves et veufs âgés rescapés du génocide de 1994 sont sujets à l'insécurité sociale et économique, à l'isolement, à la solitude et à la dépendance. Ils présentent des taux plus élevés de dépression, des problèmes de sommeil, des sentiments de solitude ainsi que des attitudes négatives envers leur propre santé.

Les hypothèses de l'étude

- *i*. Les conditions de vie des veuves et veufs âgés rescapés du génocide sont affectées par les maladies chroniques, la pauvreté et de l'indisponibilité de prise en charge appropriée ;
- *ii*. Les veuves et veufs âgés rescapés du génocide qui n'ont aucune famille sont plus affectés par l'isolement et les maladies chroniques ;
- *iii*. La coordination des soins de santé et de bien-être pour les veuves et veufs âgés rescapés du génocide est inadaptée en raison d'un manque de collaboration entre toutes les entités intéressées.

Méthodologie

1. Population cible

La population totale des veuves et veufs âgés rescapés du Génocide¹ était de 1.462 personnes. Les personnes cibles étaient les membres d'AVEGA, âgés de 60 ans ou plus. L'analyse s'est effectuée sur 455 répondants. Pour obtenir une information complémentaire, d'autres personnes ont été interrogées : les voisins de ces personnes âgées, les assistants psycho-sociaux, les chefs de villages, les chargés d'affaires sociales dans les secteurs, les personnes travaillant dans les domaines de l'assistance, les Vice-Mayors chargés des affaires sociales ainsi que les directeurs des maisons de prise en charge des personnes en âge avancé. L'étude a couvert 30 districts du pays. Les analyses quantitatives ont été faites en se servant du logiciel statistique SPSS for Windows, version 20.0. Tandis que les analyses qualitatives ont été regroupées selon les thématiques liées aux hypothèses et objectifs de l'étude.

¹ Source : Statistiques de l'AVEGA-Agahozo (Association des veuves rescapées du génocide).

2. Résultats

La majorité des veuves et veufs âgés rescapés du génocide ont éprouvé des déclins même avant l'âge de vieillesse et cela est attribué surtout aux conséquences du génocide. La plupart d'entre eux apprennent à s'adapter aux limitations imposées par les problèmes de santé (presque tous les participants à l'étude - 89% - ont eu des problèmes de santé).

Les types de maladie : Sida (4.8%); problèmes de vue (31.4%); maux de tête (28.6%); handicap (27%); maux de ventre (19.8%); douleurs de dos (34.7%); trauma et dépression (27.7%); autres (36.9%).

L'isolement ou un sens profond de solitude est une plainte commune des participants à l'étude (27% expriment ce sentiment). D'autres veuves et veufs âgés rescapés du génocide vivent dans la crainte (61,5%) alors que 27% ont signalé qu'elles se voyaient négligés par les membres de leur famille ou d'autres personnes dans le village. 24,6% se sentaient comme un fardeau pour la communauté et, enfin, 98,2% se sentaient malheureux dans la vie.

LA STRATEGIE ONUSIENNE DE PREVENTION DU GENOCIDE

Djacoba Liva TEHINDRAZANARIVELO, *Maître de conférences*Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), Université catholique de Lyon (UCLY)
Professeur adjoint à la Boston University Study Abroad Geneva
Genève - Suisse

Le XXe siècle a été qualifié de siècle de génocides, le siècle de l'épouvante, au vu de nombreux cas de génocides qui y ont été commis, de l'Arménie au Rwanda, en passant par l'Allemagne, le Bangladesh, le Cambodge, le Guatemala, l'ex-Yougoslavie et le Burundi, entre autres. Après ces tragédies, des personnalités et organisations ont crié inlassablement « Plus jamais ça! », ce qui amène à s'interroger sur l'existence et l'effectivité des mesures de prévention du génocide pour que le monde n'entende plus ce cri devenu insupportable. La stratégie de prévention de l'Organisation des Nations Unies (ONU) mérite à cet égard une attention particulière dans la mesure où l'ONU a été créée au lendemain de l'Holocauste par les « peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». C'est un truisme de dire que les génocides rappelés cidessus eurent lieu dans le cadre des conflits, contre lesquels les générations futures devaient être préservées.

Partant de ce contraste de fait entre l'objectif principal de l'ONU et la persistance des génocides après sa création, il y a lieu d'examiner les discussions et initiatives prises au sein des Nations Unies sur la problématique de la prévention du génocide, qui ont abouti en avril 2004 à la présentation par le Secrétaire général, lors de la Journée internationale de réflexion sur le génocide au Rwanda, d'un Plan d'action en cinq points pour la prévention du génocide et la création d'un poste de Conseiller spécial du Secrétaire général en la matière, suivi d'autres mesures institutionnelles et opérationnelles.

Globalement, et au-delà du Plan d'action, les approches retenues sont liées :

- aux mesures de prévention des conflits, dont l'établissement d'une liste de signes précurseurs d'une situation qui, en l'absence de mesures préventives ou correctives, risque de déboucher sur un génocide;
- à la protection des populations à risque contre les violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, avec notamment les travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale et du Conseil des droits de l'homme;
- à l'affirmation de la « responsabilité de protéger » dans ses trois dimensions ;
- et à la répression pénale internationale dans sa dimension dissuasive.

Au-delà de la présentation de ces approches, plan d'action et mesures, il sera procédé à leur évaluation à la lumière des échecs du passé, des stratégies proposées ailleurs et des dispositions

des États face aux démarches indiquées. L'ONU est en effet une organisation d'États, qui agit seulement par et selon la volonté de ses membres. C'est là une réalité que l'on ne peut ignorer dans toute évaluation des activités des Nations Unies. Pour que ce XXIe siècle soit moins épouvantable que le précédent – même si l'on peut déjà déplorer qu'il commence mal avec, par exemple, les atrocités de masse au Darfour, en République Centrafricaine et en Syrie – il est donc utile d'examiner la manière dont la stratégie onusienne de prévention du génocide et les décisions subséquentes sont reçues par les États membres. Il importe également de s'arrêter sur les vertus et limites de la répression du génocide comme mesure de prévention, un concept déjà présent dans la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide de 1948, repris ensuite dans la mise en place par l'ONU des tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda, et d'autres tribunaux spéciaux, puis observé dans les actes des organes de la Cour pénale internationale (CPI).

Juriste, l'auteur de la communication mettra en exergue les institutions et règles juridiques pertinentes, à commencer par le contenu exact de l'obligation *de jure* des États de prévenir le génocide. Il n'ignorera pas pour autant les réflexions des historiens, philosophes, sociologues, psychologues et psychanalystes sur les mécanismes du génocide, ses causes profondes et les moyens de le prévenir. Cela l'amènera à évaluer si la stratégie onusienne de prévention du génocide s'attaque à ces causes profondes et tient compte des leçons tirées de l'analyse de la répétition des génocides dans le monde.

ജ്യ

LES STRATEGIES DE PREVENTION DU GENOCIDE : LE CAS DE LA SOCIETE RWANDAISE

Philibert GAKWENZIRE, Doctorant en Histoire Université libre de Bruxelles (ULB) Bruxelles - Belgique

Au lendemain du XXème anniversaire commémoratif de la fin du génocide des Tutsi du Rwanda en 1994, il importe que des hommes et des femmes de bonne foi fassent un bilan du temps équivalent à une génération qui vient de s'écouler et réfléchissent sur les perspectives d'avenir de ses survivants et prennent des engagements encore plus fermes pour que le *Plus jamais ça*!, proclamé il y a bientôt sept décennies soit enfin une réalité.

Le présent exposé s'interroge sur ce que c'est la société civile dans un pays qui venait de connaître la plus terrible catastrophe humaine où le monde semblait se renverser et les schèmes de pensées mis à mal. Nous voyons pourquoi et comment les principales organisations de la société civile n'ont pas tardé à voir le jour, leurs objectifs en rapport avec la prévention des crimes de sang et leurs modes d'opération. Un accent particulier est mis sur des organisations des survivants du génocide des Tutsi.

A cette occasion, nous insistons sur la place du collectif IBUKA et ses associations-membres dans le combat pour la justice, la préservation de la mémoire des victimes du génocide des Tutsi, l'instauration de la culture de la paix et de tolérance ainsi que le strict respect des droits de l'homme. Cette organisation considère ces trois éléments comme indispensables pour la prévention du génocide sur le territoire national et ailleurs.

Il est aussi question d'expliquer ses rapports avec d'autres organisations civiles et publiques, nationales et internationales, pour atteindre ces objectifs.

La situation se renouvelant au jour le jour, l'exposé conclut sur les défis actuels de la société civile rwandaise et ses perspectives d'avenir pour la prévention des génocides.

ജ്യ

PROGRAMME

જાજાજા

9h00-9h15

OUVERTURE DES TRAVAUX

Pascale BOUCAUD, Professeur

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

André S. DIZDAREVIC, Maître de conférences

Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

Jules Mardorissian, Analyste

Président du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA), Porte-Parole du Collectif

Roger Koussetogue KOUDE, Maître de conférences

Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

9h15-9h45

CONFERENCE INAUGURALE

Présidence:

Daniel MEGUERDITCHIAN, Historien & Politiste

Responsable de la Base documentaire du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA)

« Le concept de génocide à la lumière du droit international :

Approche méthodologique »

Joseph YACOUB, Professeur honoraire de l'Université catholique de Lyon (UCLY)

Premier Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

9h45-11h15

PREMIER PANEL

RETOUR AUX FAITS: COMMENT EN EST-ON ARRIVE LA?

Présidence :

Katia BOUDOYAN, Historienne

Directrice du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA)

9h45-10h15

« Du développement du racisme populaire au génocide de 1994 »

Marcel KABANDA, Historien

Président de l'Association IBUKA (France)

10h15-10h45

« Une approche micro-historique du génocide des Tutsi à la croisée des dynamiques locales, nationales et internationales »

Ornella ROVETTA, Post-doctorante en Histoire

Centre de recherche Mondes Modernes et Contemporains, Université Libre de Bruxelles (ULB) en Belgique

10h45-11h05 : Débats 11h05-11h20 : Pause-Café

11h20-13h00

DEUXIEME PANEL

LES SOLUTIONS DE LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE ET DE L'ETAT RWANDAIS

Présidence:

Pascale BOUCAUD, Professeur

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

11h20 -11h50

« Les Gacaca : de l'esprit à la pratique d'une justice restauratrice »

Hélène DUMAS, Historienne

Auteur entre autres de : Le génocide au village : Le massacre des Tutsi au Rwanda (Seuil, Paris, 2014)

11h50-12h20

« Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPR) :

Quelle contribution et quel bilan? »

Rafaëlle MAISON, Agrégée des facultés de Droit

Professeur à l'Université Paris Sud

12h20-12h50: Débats

13h00-14h30: Pause-Déjeuner

14h30-16h00

TROISIEME PANEL

LA SITUATION DES VICTIMES ET LEUR « REHABILITATION »

Présidence:

Jeanne Allaire, Juriste

Présidente d'IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

14h30-15h00

« La prise en charge des victimes : quels enseignements ? »

Marie-Odile GODARD, Psychologue, Psychanalyste

Maître de conférences à l'Université de Picardie

15h00-15h30

« Les veuves et veufs âgés rescapés du génocide des Tutsi du Rwanda : 20 ans après »

Eugène RUTEMBESA, Psychologue clinicien

Professeur associé de Psychologie clinique et Psychothérapie, Département de Psychologie clinique de la Faculté de Médecine de l'Université du Rwanda (Butare - Rwanda)

15h30-16h00 : Débats 16h00-16h15: Pause-Café

16h15-17h45

QUATRIEME PANEL

LES STRATEGIES DE PREVENTION DU GENOCIDE

Présidence:

André S. Dizdarevic, Maître de conférences

Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

16h15-16h45

« La stratégie onusienne de prévention du génocide »

Djacoba Liva Tehindrazanarivelo, *Maître de conférences* Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), Université catholique de Lyon (UCLY) Professeur adjoint à la Boston University Study Abroad Geneva (Suisse)

16h45-17h15

« Les stratégies de la société rwandaise »

Philibert GAKWENZIRE, *Doctorant en Histoire* Université libre de Bruxelles (ULB), Belgique

17h15-17h45: Débats

17h45-18h15

CONFERENCE FINALE

Présidence:

Rémi Korman, *Doctorant* Ecole de hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

« Le partage des mémoires des génocides »

Yves TERNON, Historien Mémorial de la Shoah

18h15-18h30

CLOTURE DES TRAVAUX

Pierre GIRE, Professeur

Directeur de la Recherche de l'Université catholique de Lyon (UCLY)

Jeanne Allaire, Juriste

Présidente d'IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

Roger Koussetogue KOUDE, *Maître de conférences* Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » Université catholique de Lyon (UCLY)

COMITE D'ORGANISATION

Jeanne Allaire, Juriste

Présidente d'IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

Pascale BOUCAUD, Professeur

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Katia BOUDOYAN, Historienne

Directrice du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA)

Mickaël COPPET, Juriste

Collectif Reconnaissance

André S. DIZDAREVIC, Maître de conférences

Directeur de l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Université catholique de Lyon (UCLY)

Josette GRANGE, Infirmière

Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT, Section Rhône-Alpes)

Rémi KORMAN, Doctorant

Ecole de hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris

IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

Roger Koussetogue KOUDE, Maître de conférences

Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

Jules Mardirossian, Analyste

Président du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA)

Daniel MEGUERDITCHIAN, Historien & Politiste

Responsable de la Base documentaire du Centre national de la mémoire arménienne (CNMA)

Djacoba Liva Tehindrazanarivelo, Maître de conférences

Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), Université catholique de Lyon (UCLY)

Professeur adjoint à la Boston University Study Abroad Geneva (Suisse)

COORDINATION ADMINISTRATIVE:

Jeanne Allaire, Juriste

Présidente de l'Association IBUKA, Section Rhône-Alpes

Rémi KORMAN, Doctorant en Histoire

Ecole de hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris

IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France

COORDINATION SCIENTIFIQUE:

Roger Koussetogue KOUDE, Maître de conférences

Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL)

Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité »

Université catholique de Lyon (UCLY)

DATE ET LIEU DU COLLOQUE

1. Date du Colloque :

Mercredi 10 décembre (matinée et après-midi)

2. Lieu du Colloque :

Université catholique de Lyon (UCLY) Site de Carnot – 23, Place Carnot Amphithéâtre D201

INSTITUTIONS PARTENAIRES

- Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL), Université catholique de Lyon (UCLY);
- Chaire UNESCO « *Mémoire, Cultures et Interculturalité* » de l'Université catholique de Lyon (UCLY) ;
- IBUKA Rhône-Alpes Groupe régional d'IBUKA France;
- Centre national de la mémoire arménienne (CNMA);
- Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT, Section Rhône-Alpes).